



## **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU CŒUR DE L'AVESNOIS**

-----  
**REUNION DU 28 JUIN 2022**  
-----

**L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin, à 18 heures**, le Conseil d'Administration du CIAS du Cœur de l'Avesnois, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Deux Helpes du Pôle tertiaire intercommunal d'Avesnes sur Helpe, en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Patrick DEHEN**, Vice-Président sur convocation en date du **22 juin 2022**.

**Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 32**

**Qui ont pris part à la délibération : 14**

**Date de la convocation : 22 juin 2022**

**Présents** : Madame Christine Basquin a donné procuration à Madame Colette Watremez, Monsieur André Berteaux, Madame Sylvie Caboor a donné procuration à Madame Anne-Marie Lentier, Monsieur Patrick Dehen, Monsieur Nicolas Dosen, Monsieur Didier Lemaire a donné procuration à Monsieur André Berteaux, Madame Anne-Marie Lentier, Madame Nadine Majka, Madame Marie-Christine Mercier, Monsieur Vincent Quevallier, Madame Colette Watremez, Madame Laurence Watteau a donné procuration à Monsieur Patrick Dehen, Madame Marie Bailly, Monsieur Sébastien Hugé a donné procuration à Monsieur Patrick Dehen, Madame Monique Joly, Monsieur René Lechêne, Madame Evelyne Mareaux a donné procuration à Madame Colette Watremez, Monsieur Claude Mathieu, Monsieur André Szamrylo a donné procuration à Madame MAJKA, Madame Catherine Thiébaux, Madame Catherine Triquet.

**Excusés** : Madame Maryse Bernard, Madame Sandra Brognet, Monsieur Christian Castel, Monsieur Alain Deltour, Monsieur Jean-Marie Vin, Monsieur Brice Amand, Monsieur Roland Bouvart, Madame Aurélie Chopin, Madame Laurence Cox, Monsieur Sébastien Dumont, Monsieur Sébastien Dursent.

### **Action « Jour de Panier » : projet de conventions**

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mécanismes dérogatoires de fonctionnement des assemblées délibérantes réactivés jusqu'au 31 juillet 2022 ;

Dans le cadre de sa contribution au PAT-SA, la 3CA a initié l'action expérimentale « Jour de Panier » qui vise à confectionner, à partir de références issues de producteurs (34) de la 3CA et, avec l'aide d'une équipe du CIAS en chantier d'insertion, des paniers hebdomadaires qui seront livrés sur les lieux de travail des salariés de l'Hôpital du Pays d'Avesnes, du Département du Nord (Avesnelles), de l'antenne de Réussir en Sambre Avesnois d'Avesnes, de l'école de Musique d'Avesnes et de la 3CA.

Ce projet vise à rapprocher les producteurs et les consommateurs sur le territoire de la 3CA, permettant :

- de soutenir l'économie locale et l'ancrage territorial de l'alimentation,
- de réduire l'impact écologique de l'alimentation (emballages, transports, gaspillage alimentaire)
- d'améliorer l'accessibilité à une alimentation saine et de qualité.

La mise en œuvre de cette action induit un maillage partenarial important et formalisé où chacun tient un rôle fondamental pour la réussite de cette expérimentation.

**Les producteurs** partenaires sont identifiés (plus d'une trentaine). Cela concerne des produits variés, laitages, fruits, légumes (bio ou pas), viandes, miel, pain, bières.

Il est prévu de signer une convention tripartite avec chacun d'entre eux, la 3CA et le CIAS afin de déterminer précisément les engagements de tous. Ces conventions seront établies pour une durée de 5 mois en 2022, puis 6 mois renouvelable une fois 6 mois.

**La 3CA** perçoit une subvention de la DRAAF dans le cadre de cette action quant aux frais liés à l'achat du matériel, du véhicule, mais également d'une partie du poste de l'encadrant technique.

Il est donc prévu de conventionner également avec la 3CA s'agissant de la mise à disposition de ces moyens matériels (camionnette frigorifique, petits matériels, mobiliers ...) et du reversement au CIAS de l'aide de la DRAAF perçue par la 3CA en 2022, correspondant à 80% des dépenses du poste d'encadrant technique, soit un montant total maximum de 13 400 € (coût estimé pour le poste à 16750 € pour 6 mois).

**L'Association « A petits pas »** hébergera le chantier d'insertion au sein des locaux qu'elle occupe à Sains du Nord. Cela fera également l'objet d'une convention tripartite entre la 3CA, l'association et le CIAS. Cette convention définira les espaces mis à disposition, les règles d'utilisation des espaces communs, ainsi que les modalités financières. Le CIAS s'est engagé à verser une somme de 300 € HT par mois afin de participer aux frais d'utilisation du site (ce montant sera revu en novembre au regard des factures et des relevés de consommation des mois de septembre et octobre).

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver les conventions partenariales avec les acteurs de l'action « Jour de Panier ».

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE la Convention avec l'association A Petits Pas pour la mise à disposition d'espaces et d'équipement,
- APPROUVE la Convention portant sur les modalités de partenariat entre la 3CA et le CIAS en termes de ressources financières, humaines et matérielles,
- APPROUVE la Convention de partenariat avec les producteurs,
- AUTORISE le Président à signer les documents précités.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.

Patrick DEHEN,

Par délégation pour le Président,  
Vice-Président du CIAS.



*Publié le 27/07/2022*

*Réceptionné le 06/07/2022*

*Identifiant de télétransmission*

*059-200041358-20220628-DCCIAS\_2022\_015-DE*